

veller au Corps Helvetique, les marques de l'amitié confédérale que le Roi son Maître avoit pour le Corps Helvetique, les assurant que leurs intérêts étoient aussi chers à Sa Majesté que les siens propres, & qu'elle contribueroit autant qu'il dépendroit d'elle, à augmenter la gloire d'une Nation aussi illustre que la leur.

Cette Diette s'est séparée sans avoir pu terminer leurs différens domestiques de Tockembourg & de Neukirch, dont nous avons parlé dans les Journaux précédens : ces affaires sont restées dans la même situation qu'elles étoient avant l'assemblée.

IV. Quoique les Cantons de Zurich & de Berne ayent fait naître quelque difficulté aux propositions que les autres Cantons firent, d'offrir leur médiation pour traiter de la paix générale, quelques Lettres assurent néanmoins que les Membres du Corps Helvetique bien intentionnés pour cette paix, avoient pris entre-eux des mesures pour écrire aux Puissances qui sont engagées dans la guerre, afin de les exhorter à un accommodement & leur offrir leur médiation pour y parvenir. On ne doute pas que cette proposition ne soit favorablement écoutée, du moins par quelqu'une des Puissances intéressées, peut-être même par toutes, puisque cette tentative ne sauroit préjudicier aux intérêts d'aucune des parties, qui seroient peut-être bien aises de voir les *graces* succéder à la *discord*.

La raison qu'on allégué, pour justifier le refus que Mrs. de Zurich & de Berne ont fait jusques à présent d'entrer dans cette glorieuse entreprise \*, c'est parce, disent-ils, que les Suisses ne  
sont

\* Voyez Tome II. page 425.